L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, FEVRIER 24, 1898. No. 4.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - $1.00
Europe (compris le port) - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne - 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

Lettre Encyclique

DE NOTRE TRES ST. PERE LEON XIII

(Pape par la Divine Providence).

(*Suite*).

La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles non seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. Quand donc les catholiques demandent, et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer, que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve éclatante de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et, bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherchées et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes que, pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé.

(*A suivre*).

MGR LANGEVIN

Nous Apporte une Heureuse Nouvelle au Sujet de Nos Ecoles.

On S'Accorde sur un Modus Vivendi, mais les Details ne sont pas Encore Arretes.

Nous l'annoncions dans notre numéro de jeudi dernier, Mgr Langevin est revenu de l'Est, le 16 du mois courant, porteur, croyons-nous, d'une heureuse nouvelle, pour nous, catholiques du Manitoba.

La visite de Monseigneur à Ottawa et son entrevue avec Sir Wilfrid, ainsi que la présence, à la Capitale, dans le même temps, du professeur Bryce et du colonel Mc-Millen ont donné lieu à bien des conjectures sur l'inspection de ces écoles, et aussi sur la question d'une école normale pour les catholiques et sur la délimitation des arrondissements scolaires.

Dans toutes ces conjectures, nous sommes en position de dire qu'il y a du vrai et de l'exagération.

On est certainement venu à une entente relativement à un modus vivendi, dont les détails ne sont pas encore arrêtés.

Depuis son retour Mgr Langevin



Le correspondat de la *Tribune* de Winnipeg, adresse à ce journal, un télégramme d'Ottawa annonçant que la question des écoles est définitivement réglée.

Mgr Langevin, d'après la *Tribune*, serait consentant de transférer nos écoles catholiques de Winnipeg, sous le contrôle du gouvernement ; mais Sa Grandeur insiste à ce que les mêmes instituteurs, continuent à enseigner, et qu'on accorde à ceux-ci, un an afin de leur permettre de se préparer à passer les examens requis par la loi.

Monseigneur se réserve le choix des livres dont on se servira dans nos écoles.

M. Greenway s'engagerait à passer, à la prochaine session, un acte accordant toutes les concessions.

"La Vérité," de son côté se dit en mesure d'affirmer, que l'entente porte sur le choix des livres, sur la nomination et les diplômes des instituteurs pour les écoles fréquentées par les enfants catholiques et a eu plusieurs entrevues avec les représentants des journaux anglais de Winnipeg, mais Sa Grandeur a positivement refusé de répondre aux questions qu'on lui a posées, autrement que par la réticence.

"Vous pouvez annoncer," a dit Monseigneur, "que j'ai l'espoir d'arriver à une heureuse solution de nos difficultés, sous peu. C'est tout ce que je puis vous dire."

Nous avons autorité pour affirmer qu'il n'y aura aucun amendement de fait à l'acte des écoles ; ils ne sont point nécessaires d'ailleurs, parce que les concessions demandées, tombent sous la juridiction du bureau des aviseurs dont Mgr Langevin fera partie dans quelques jours.

Le bureau des aviseurs, a plein pouvoir de conférer et de traiter avec Sa Grandeur sur toutes les questions affectant le fonctionnement du modus vivendi.

Les concessions, demandées par Sa Grandeur, nous assure-t-on, sont du ressort entièrement de l'administration.

Le public se réjouira de cette lueur d'espoir que Mgr Langevin nous laisse entrevoir.

Monseigneur voudra bien agréer les vœux les plus sincères que nous formons pour la réussite de cette cause qui lui a causé tant de démarches, de peines et de soucis.

Les informations que nous possédons nous permettent de féliciter Sa Grandeur, par anticipation sur l'accomplissement des souhaits que nous venons d'exprimer.

Mgr Langevin a droit à la gratitude du peuple en général, et des catholiques en particulier, parce que personne n'a travaillé au succès de notre cause avec plus de zèle et de persistence—et nous ajoutons avec AUTANT DE SINCÉRITÉ—que ne l'a fait Sa Grandeur.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Admirablement Exposee

SIR WILFRID LAURIER FELICITE CHALEUREUSEMENT LE MINISTRE SIFTON.

LA CHAMBRE SATISFAITE

Ottawa, 17 fév.—Encore une séance intéressante hier. Le morceau de résistance a été le discours prononcé par l'honorable M. Sifton sur le bill du chemin de fer du Yukon. Ç'a été un magistral exposé de la politique du gouvernement. M. Sifton a parlé pendant cinq heures avec un intérêt soutenu et qui a finalement gagné la faveur de toute la députation.

Son succès a été tel que lorsqu'il reprit son siège, Sir Wilfrid Laurier alla droit à lui pour le féliciter chaleureusement.

Le ministre de l'intérieur avait l'avantage de connaître personnellement les lieux, s'étant imposé, l'automne dernier, la tâche d'aller visiter cette région si inhospitalière, soit en escaladant des montagnes soit en se faisant transporter en traîneaux par des chiens.

Je vous répète qu'il a porté la conviction dans tous les esprits, non seulement parmi les députés, mais aussi parmi les membres de la galerie de la presse en quête d'arguments pour combattre le projet ministériel.

Rarement discours a été aussi fréquemment applaudi.

Il ne sera fait maintenant opposition que pour la forme, car tout le monde est convaincu que le gouvernement a fait le marché le plus avantageux qu'il était humainement possible de faire.

"Qu'on ne perde donc pas de vue, a dit M. Sifton, que le gouvernement ne donne qu'environ trois millions d'acres de terre, dans une région jusqu'à présent inexplorée, qui en compte 75 millions. Et pour cela, nous avons un chemin de fer qui nous permet de saisir et d'arracher pour ainsi dire à nos voisins un trafic de plus de 25 millions de dollars, dont vont profiter tous les grands fabricants du pays ainsi que tous les producteurs, appelés à nourrir une véritable armée qui comptera peut-être plus de 150 mille hommes d'ici à trois mois.

L'ex-ministre Foster a naturellement voulu détruire l'effet marqué de ce discours, par diverses interruptions. Chaque fois, il a reçu de telles ripostes qu'il a dû demander la protection de l'Orateur.

M. Sifton est un tout jeune homme, un peu sourd, mais qui n'est décidément pas manchot.

C'est M. Haggart qui en proposant l'ajournement du débat, a entrepris de lui répondre.

L'ECHO DE MANITOBA.

Sera publié tous les jeudis à commencer du 10 février inclusivement.

Par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309,
WINNIPEG, MAN.

Encore une Calamite a la Colombie Anglaise.

Canmore, C. A., 23 fév.—Un incendie a détruit, hier au soir, l'hôtel Pullman, et les magasins de Holm et de Caret.

Les pertes s'élèvent à $1,500. 40 pensionnaires se sont échappés avec leur robe de nuit ; tous leurs biens ont été détruits par le feu.

Clara Christenson, âgée de 10 ans, périt dans les flammes.

Mgr Cleary Mourant.

Kingston, 23 fév.—Mgr Cleary a passé une très mauvaise nuit. Il ne peut survivre plus d'une couple de jours.

Monseigneur a reçu la bénédiction papale.

DESASTRE A LEVIS

Deux avalanches de neige s'écroulent sur plusieurs maisons et ensevelissent plusieurs personnes.

UNE FAMILLE ENTIÈRE ÉCHAPPE MIRACULEUSEMENT A LA MORT.

Québec, 23 fév.—Dans la nuit d'hier, à Lévis, deux avalanches de neige se sont abattues sur les maisons situées au pied du cap.

Une famille du nom de Labrecque, qui résidait dans l'étage supérieur d'une maison, échapa sans injure, malgré que tout le deuxième étage fut lancé dans la rue par la force de l'avalanche.

M. Angers qui demeurait au premier, périt sous les débris avec 2 de ses enfants âgés respectivement de 2 et de 5 ans. Mme Angers est dans une condition critique.

Une dame King est encore sous les débris d'une autre maison écroulée, et on la croit morte.

MGR LABRECQUE ET LE "SOLEIL."

Les autorités ecclésiastiques au palais cardinalice contredisent absolument la nouvelle télégraphiée, hier, aux journaux du pays que Mgr Labrecque refusait de se soumettre aux injonctions de la cour de Rome à propos de l'interdiction du *Soleil*. M. Pacaud déclare n'avoir reçu aucune intimation officielle que le pape ait décidé contre Mgr de Chicoutimi, et personne ne doute qu'aussitôt que le *Soleil* aura cette nouvelle, il ne manquera pas de la publier. Les propriétaires du *Soleil* sont positifs cependant que Mgr Labrecque sera prié de lever l'interdiction en question.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 24 FÉVRIER, 1898

M. TARTE EST BIEN VENGE !

Il y a des politiciens qui ne se font aucun scrupule d'attaquer nos hommes publics, en dehors des chambres, et de semer, avec prodigalité, la calomnie contre eux.

Mais ces gens-là manquent généralement de force de caractère, et rendus en chambres, ils ont bien le soin de modifier leur langage et cherchent par tous les moyens à échapper à la censure qu'ils se sont attirés par leur conduite déloyale.

D'ailleurs les membres de l'opposition savent très bien, que sous le régime Laurier, toute accusation portée contre un des membres du Cabinet est relevée à point.

M. Foster, ex-ministre des finances et aspirant à la position de chef de l'opposition, tombe dans la catégorie des gens que nous venons de désigner.

Homme très habile pourtant, et jouissant de grandes facultés intellectuelles, il se laisse parfois entraîné par des torrents de sur-éloquence et se livre à des excès de langage regrettable.

Ainsi, l'autre jour, lorsque M. Laurier fit motion pour la formation d'un comité d'enquête relativement à la transaction du chemin de fer Drummond-Arthabaska, M. Foster se leva pour atténuer les méchantes insinuations qu'il avait fait au sujet de cette affaire. Il prétendit que toutes les charges qui avaient été faites se résumaient au fait de savoir si le gouvernement n'aurait pas pu transiger un meilleur marché.

Or M. Tarte ne fut point lent à saisir l'occasion pour rappeler à la mémoire de M. Foster toutes les diatribes dont celui-ci s'était rendu coupable envers lui, au sujet de l'affaire du chemin de fer Drummond-Arthabaska.

Dans un langage énergique il fit remarquer à la chambre que l'ex-ministre des finances avait dit des faussetés, à son égard, puisqu'il n'osait point répéter devant les chambres ce qu'il avait déclamé dans une assemblée à Toronto.

Le ministre des Travaux Publics, au milieu des applaudissements de toute la chambre, mit M. Foster au défi, de réitérer ce qu'il avait insinué à cette assemblée.

M. Foster, confondu, se tint muet comme une huitre, et Sir Charles Tupper ria dans sa barbe.

M. Tarte est donc bien vengé des fausses accusations de M. Foster, qui devra à l'avenir profiter de la verte réprimande que M. Tarte vient de lui administrer.

VIVE LE MANITOBA !

LA PROVINCE DE QUÉBEC EN DÉSARROI.

Pendant que nous jouissons de la plus belle température qu'il soit désirée à l'homme de goûter, sur notre planète, la province de Québec est assaillie par une tempête (nos Canadiens de Québec disent avec raison, une bordée) de neige qui a sévi, dura trois jours,—de dimanche à mardi.

Le mauvais temps a jeté le trafic dans le désordre et la confusion. Tous les convois de chemins de fer sont en retard.

Le train régulier de Montréal à Toronto a dû être cancellé, lundi dernier.

Ces pauvres Québecquois, qu'ils sont à plaindre !

Il y a pourtant encore de la place dans notre province.

AUX JOURNAUX IMPRUDENTS.

"La Vérité" et surtout "La Défense" de Chicoutimi, semblent avoir pris à cœur d'insulter, d'une manière répugnante à la raison, au bon goût et au bon sens, le premier ministre du Manitoba.

Il est évident, que certains journaux de l'Est sont bien peu renseignés sur l'origine de l'acte odieux de 1890.

Nous aurons peut-être l'occasion, au notre premier loisir, de leur écrire toute une page d'histoire sur les événements de 1890 ; nos confrères pourront alors regretter peut-être de l'avoir provoquée.

Mais qu'on le sache bien, et de suite : Que M. Greenway n'est pas l'homme qui mérite la censure des catholiques en ce qui concerne l'acte des écoles.

Dans tous les cas, au moment où nous cherchons à rétablir la concorde et à obtenir, du gouvernement local, les plus grandes concessions possibles, est-il prudent de lancer les injures les plus révoltantes, à l'adresse du chef du gouvernement local ?

S'il vous plait, messieurs, soyez donc sages et circonspects.

DELEGUE PAPAL.

Il est rumeur que le Pape Léon XIII, va nommer un délégué permanent, pour le Canada. Les journaux conservateurs qui assument le droit d'excommunier les libéraux, vont-ils consentir à se voir enlever ainsi, leur prérogative ?

IMPORTANT ARTICLE DU "TABLET" DE LONDRES.

Le *Tablet*, l'organe accrédité du Cardinal Vaughan et des catholiques d'Angleterre, a publié, dans son numéro du 5 février, un article qui a créé, à bon droit, un vif intérêt dans les cercles ecclésiastiques.

Nous le reproduisons littéralement, avec la ferme conviction que nos lecteurs le liront avec avidité.

Les commentaires sont inutiles, d'ailleurs ; cet écrit est des plus expressifs :

"Le correspondant du *Times* à Ottawa, adresse le cablegramme suivant : "Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a été réprimandé par Rome pour avoir interdit la lecture du *Soleil*, journal libéral, durant les élections du Dominion, l'année dernière." Comme nos lecteurs le savent, *Le Soleil* a été condamné par l'évêque à cause de la ligne de conduite qu'il a prise à la défense du parti dirigé par Sir Wilfrid Laurier, à la dernière élection générale, quand la question scolaire du Manitoba faisait le principal point de la discussion. Cette infirmation, par le St Siège, de la sentence de l'évêque, tout en étant de nature à donner un grrnd avantage aux libéraux du Canada, n'est que la suite naturelle de la récente encyclique.

Le Pape Léon XIII a voulu conserver au peuple la liberté d'exercer son choix quand il ne s'agit pas d'une question de principes, mais de sa compétence. Les deux chefs et les deux partis reconnaissaient le droit de la minorité Manitobaine de demander soulagement. Les conservateurs en tenaient pour la politique du bill réparateur, tandis que Sir Wilfrid Laurier s'engageait à faire, au moyen de négociations avec la province, en six mois, ce que ses adversaires n'avaient pas réussi à faire pendant six ans avec les menaces de coercition. C'était une question de moyens à prendre pour arriver à une fin, et le succès ou l'échec subséquent des moyens employés par Sir Wilfrid Laurier ne pouvait pas affecter le droit primordial des électeurs catholiques de choisir eux-mêmes entre les propositions adverses. Comme nous le savons, il n'a réussi que partiellement.

Néanmoins, les concessions qu'il a obtenues ÉTAIENT SUBSTANTIELLES, et en plusieurs cas, grâce à des circonstances locales, elles donnaient en pratique TOUT CE QUI ÉTAIT ESSENTIEL. Le St Père a expressément reconnu la bonne foi avec laquelle le gouvernement du Dominion a agi, et il a recommandé au catholiques du Manitoba d'accepter la "satisfaction partielle" que Sir Wilfrid Laurier leur a obtenue de la province protestante. Que le St Siège déclare le présent règlement imparfait, cela va de soi. Personne ne serait plus prêt à admettre qu'il est imparfait, que le premier ministre du Dominion, et ses imperfections représentent les limites de son pouvoir. Et nous ne nous tromperons peut-être pas en pensant que le passage le plus important et le plus significatif de la récente lettre du Pape Léon, est celui où il appuie sur le fait que l'objet politique en vue—la reconnaissance efficace du système des écoles séparées—pouvait être atteint de plus d'une manière, et que les catholiques individuellement ne doivent pas être condamnés, ou censurés, seulement parce qu'ils croient qu'une politique offre moins de chance de succès qu'une autre. Selon les paroles du Saint Père : "Comme l'objet en vue n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais qu'au contraire, il en admet plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre, une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles." "

UNE PAGE D'HISTOIRE INEDITE.

Enfin le jour commence à se faire sur le drame politique plus ou moins obscur, qui a été joué à Ottawa depuis 1890 à 1896, relativement au règlement de la question des écoles.

Sir Adolphe Chapleau, dans une entrevue qu'il a eue avec le représentant de *La Presse*, vient de jeter un rayon de lumière sur cette page d'histoire intéressante, et jusqu'aujourd'hui, entièrement inédite.

Les amis du gouvernement de Sir John Thompson attribuaient la sortie de Sir Adolphe, du cabinet, au dépit que celui-ci ressentit à la suite du refus du premier ministre de lui conférer l'administration du département des chemins de fer et canaux, qu'on l'accusait de convoiter depuis longtemps ; mais pour la première fois, Sir Adolphe contredit cette rumeur, et vient, de sa propre couche, nous en donner la réelle raison.

Ecoutons attentivement ce qu'il dit et pesons bien ses paroles :

"—Il est de notoriété publique que j'ai refusé d'entrer dans le cabinet de Sir Charles Tupper, en avril 1891, comme je l'ai dit plus haut, j'étais lié d'honneur envers Mgr Taché, à faire régler la question des écoles d'une manière satisfaisante ou sinon à sortir du ministère. Sir John était mort, et n'ayant pas réussi à obtenir ce règlement de *son successeur*, je m'exécutai loyalement et j'acceptai le poste de lieutenant gouverneur de Québec."

Il ressort clairement de ce qui précède, que Sir John Thompson même, (Sir John Abbott ne comptait que pour un chiffre) que l'on croyait si sincère dans tous ses nombreux procédés, pour nous obtenir justice, se moquait de la minorité.

C'est difficile à croire, nous devons l'admettre, mais d'un autre côté, on ne saurait répéter la version de Sir Adolphe Chapleau, qui était en mesure de connaître mieux que qui ce soit, les intentions de son chef et de ses collègues, sur cette question.

Tant qu'à ce qui concerne Sir Charles Tupper, son jeu de déception, perçait tellement, qu'il n'y avait que le plus aveugle partisan qui put se refuser à en admettre les faits.

Voici ce que Sir Adolphe ajoute :

"Quand Sir Charles Tupper m'invita à faire partie de son cabinet,—malgré l'estime personnelle que j'avais pour ce vétéran de nos luttes politiques,—je ne crus pas qu'un parti aussi divisé, un état major en partie hostile et une opinion publique aussi irritée, offrissent des garanties suffisantes pour le rachat de ma parole. J'avais préédemment, dans une entrevue à l'hôtel Windsor, au mois de février, prévenu Sir Charles Tupper que je mettrais pour condition absolue de mon concours aux élections, la passation du bill réparateur, alors devant la chambre. Sir Charles m'assura qu'il était sûr du succès définitif de sa mesure. La condition n'ayant pas été remplie, j'étais libre de tout engagements. J'ai dit tout cela bien distinctement dans ma lettre de refus à l'offre de Sir Charles Tupper, et je me suis tenu à l'écart."

Donc, depuis 1890 à 1896, la minorité a été le jouet des chefs conservateurs qui se sont impertinemment moqués d'elle.

On n'a pas craint même de duper nos évêques qui ont travaillé à la réussite de notre cause, avec tant de zèle et de sincérité.

Qui aurait pu croire à une pareille supercherie, de la part de ceux qui avaient tout intérêt à conserver l'amitié, la confiance et l'appui de la minorité.

Nous le répétons, on ne saurait mettre en doute, la véracité de M. Chapleau en ce qui a rapport aux faits qu'il mentionne, parce que les événements arrivés subséquemment, viennent corroborer ses énoncés.

Est-ce que Sir Adolphe Caron, et les honorables MM. Angers et Ouimet ne furent point démissionaires en 1895 ? pou les mêmes raisons qui obligèrent Sir Adolphe à sortir du Cabinet.

MM. Caron et Ouimet, se laissèrent séduire par les promesse solennelles de Sir Charles, au sujet de l'acte réparateur, et revinrent au bercail.

Mais M. Angers, comme M. Chapleau, refusa de croire "qu'un parti aussi divisé, un ÉTAT MAJOR en parti hostile offrissent des garanties suffisantes" pour l'accomplissement des vœux du chef.

Les incidents qui survinrent, ont donné raison à tous deux ; mais combien doit regretter M. Angers, aujourd'hui, de ne pas avoir suivi l'exemple de Sir Adolphe Chapleau et de s'être, comme lui, tenu à l'écat aux élections de 1896.

L'histoire ne manquera pas de louanger ceux qui, à cette époque mémorable, ont agi avec clairvoyance et désintéressement, et de noter les politiciens qui se sont faits les instruments de ceux qui, de propos délibéré, nous constituaient leurs dupes.

Niera-t-on plus longtemps que M. Laurier avait raison de proclamer, lors des dernières élections générales, que Sir Charles Tupper mauquait de sincérité lorsqu'il promettait de restaurer les droits de la minorité ?

C'est au moins une consolation pour nous, de constater que la participation des intriguants politiques, à cette déception déshonorante que dévoile M. Chapleau, n'a pas été comme avec impunité.

Se trouve-t-il un homme au Manitoba, à part le sénateur Bernier, qui se sente encore la force d'acclamer les chefs conservateurs ?

ATTRAPEZ CA, SIR ADOLPHE !

Nous lisons dans *Le Manitoba* du 16 courant ce qui suit : (Les italiques sont de nous).

Sir J. A. Chapleau, vient de déclarer dans une entrevue qu'il a subie, des choses si intéressantes pour nous, que nous voulons en mettre le texte même sous les yeux de nos lecteurs. Nous avons toujours eu ses sympathies pour la cause de nos écoles, *mais son travail efficace pour les faire obtenir est encore à venir*. Nous lui parlerons alors de notre reconnaissance !

A propos : *Le Manitoba* a tellement l'habitude de tronquer les articles, des autres journaux, que la chose est devenue aussi naturelle pour notre confrère qu'elle l'est pour le canard de se jeter à l'eau. Ainsi, sous prétexte de reproduire le TEXTE MÊME de l'entrevue de M. Chapleau, il en supprime toute la dernière partie—rien qu'une demie colonne—où entre autres choses, Sir Adolphe s'exprime comme suit :

Voudrait-il, (Sir Charles Tupper) par hasard, m'exclure de ses rangs, de ses partisans ? C'est une peine bien inutile, je n'y suis pas ? Aurait-il la prétention de m'évincer du parti libéral - conservateur ? Dans ce cas, je dois lui dire qu'il n'a pas qualité pour me mettre à la porte de chez moi. C'est une boutade à la Bismark dont il reviendra, après réflexion faite, comme il est revenu du mouvement de vivacité qu'il a éprouvé, en mai 1896, après mon refus d'entrer dans son cabinet.

ARBITRAIRE.

Une pétition, alléguant que des sommes d'argent ont été payées illégalement, durant les six dernières années, par les conseillers de la municipalité d'Assiniboia, aux écoles catholiques de St-Charles et de St-Boniface Ouest, a été présentée au Commissaire des municipalités avec prière au gouvernement de prendre les mesures nécessaires, contre chaque conseiller individuellement, pour le remboursement de ces différentes sommes.

Cette pétition est signée par un certain nombre des contribuables de la municipalité, mais dont la grande majorité, sont des résidents de la cité de Winnipeg.

Au moment où nous sommes sur le point d'en arriver à une entente sur cette malheureuse affaire des écoles, il nous paraitrait de mauvaise grâce de donner suite à la demande de ces contribuables dont le motif n'est pas très rassurant.

Nous espérons, avec toute sincérité, que l'hon. commissaire des municipalités ne se prêtera point au rôle qu'on voudrait lui faire jouer.

ELECTIONS A ONTARIO.

SCRUTIN LE 1ER MARS.

La chambre est déserte, tous les députés d'Ontario ont laissé la capitale pour aller prendre part à la lutte des élections générales de la province d'Ontario.

Les chambres sont en conséquence ajournées au 1er mars, et le sénat au 8 mars.

Les libéraux ont des candidats dans toutes les circonscriptions électorales, moins trois où le parti s'est rallié aux patrons.

Les conservateurs n'ont pas de candidats dans 8 comtés.

La lutte est intéressante, mais ça a déjà l'air comme si le *cochon* légendaire, du chef de l'opposition, avait perdu haleine.

Marche de Winnipeg

— POUR LES —

CULTIVATEURS.

	$ Cts.		$ Cts.
Bœnf gelé	0 04	à	0 05
Veau	05	à	06
Meuton	05	à	06
Peulet	10	à	11
Bacon (salé)	08½		
Bacon (fumé)	09½		
Jambon	11½	à	0 12
Cochons (vivants)	4 87½	à	4 90
Lard, pesant de 100 à 170 lbs	6 40		
Lard, pesant de 170 à 250 lbs	6 25		
Lard, pesant de 250 à 350 lbs	6 00	à	6 25
Œufs, par dez	16	à	17
Œufs frais	35		
Fromage	10½	à	0 11
Beurre, la lb	12	à	18

FARINE.

Hnngarian patenté	2 45
Glenora	2 24
Strong baker	1 90

GRAINS.

Blé, le minot	75	à	76
Aveine	35	à	40
Orge	35		

POISSON.

Peisson blanc	06
Broebet	04
Truite	09
Saumon	12
Merue	08

HUITRES.

Huîtres, par gallon	1 80	à	2 00

LÉGUMES.

Cheux, par doz	50	à	75
Oignons, par lb	03		
Patates	40	à	45
Carottes	1 00		
Betteraves	50		

FOIN.

oin, la tonne	5 00
Foin pressé	6 00

BOIS DE CORDE.

Tremble, la corde	3 50	à	3 75
Epinette rouge	5 50		
Epinette blanche	3 50	à	4 00
Chêne	4 75	à	5 50

La Compagnie de Chemin Fer & Canal du Lac Manitoba.

HORAIRE—A partir de Vendredi, 8 Oct. 1897.

Allant au Nerd. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en mentant.

Fares from Port. la Prairie	Miles from Port. la Prairie		2nd class mixed Mon. Fri.	STATIONS.	2nd class mixed Tue. Sat.
			L 7 50	Winnipeg	A22 35
	0		11 00	Portage la Prairie	20 00
40	10		11 30	Macdonald	19 25
70	17		11 50	Westbeurne	19 00
1 10	27		12 25	Woodside	18 30
1 40	35		12 50	Gladstone	18 00
	36		13 30	Gladstone Je.	17 30
1 75	43		13 56	Ogilvie	17 00
2 00	49		14 25	Plumas	16 35
2 55	63		15 06	Glenella	15 47
2 85	71		15 40	Gloncairn	15 20
3 35	83		16 16	Elliott	14 40
3 65	91		16 48	Laurier	14 06
4 00	100		17 15	Makinak	13 40
4 30	107		17 45	Oehre River	13 15
4 80	120		A18 30 / L19 30	Dauphin	L12 30 / A10 55
20	130		20 02	Valley River	10 23
5 45	136		20 25	Sifton	10 00
5 90	147		20 58	Fork River	9 25
6 40	159		21 35	Winnipegosis	8 45

D. B. HANNA,
Superintendent.

Winnipeg.

Terres a Vendre

Dans les Paroisses Canadiennes A MANITOBA

Les plus grands propriétaires d'immeubles et Cies de prets au Manitoba viennent de mettre en vente, par l'entremise du soussigné, le seul agent français à Winnipeg les terrains qu'ils possèdent notamment.

ST-BONIFACE

Lot 47A . 198 acres . $ 8,000.00
" 53 . 178 " . 5,000.00
" 57 O. 2 m. 83 " . 1,000.00

Ces lots avoisinent les limites de Winnipeg.

ST-VITAL

Lots 1 & 2 471 acres . $ 3,000.00
" 4 . 377 " . 3,000.00
" 5 . 180 " . 1,500.00
" 6 . 175 " . 1,500.00
" 7 . 400 " . 3,000.00
" 21 . 121 " . 1,150.00
" 20 . 195 " . 1,500.00

Sur le lot 20, il y a une maison et quelques arpents de terre en culture.

Ces lots sont a 3 and 4 milles de Winnipeg.

ST-NORBERT

St-Norbert, à 9 milles de Winnipeg, accessible en toutes les saisons de l'année par deux chemins de fer. St-Norbert possède une belle église en brique une chapelle, un couvent, plusieurs écoles, la ferme des R. R. P. P Trappistes contenant environ 1,500 acres &c., &c.

Lot 14 . 154 acres . $ 1,600.00
Avec maison et environ 60 acres en culture le reste en prairie.

Lot 16 . 266 acres tout en prairie . . . . $ 1,850.00

Lot 21 . 318 acres, 75 acres en culture le reste en prairie. Maison.

Lots 22, 23, 24 . 300 acres, environ 200 acres en culture, maison, 50 x 22, 10 chambres ; etable, 56 x 22, 5 étages ; hangar, 50 x 22; grange, 24 x 24. La station du chemin de fer. M. & N. P. est sur ccs terrains, à 15 milles de Winnipeg. Price $5,000.00

Lot 26 . 139 acres, 75 acres en culture. Maison, étable, &c., &c.

Pt. Lot 48, contenant 73 acres, environ 30 acres en culture $450.00

Lots 60 & 61, 398 acres, 2 maisons, étables, &c., 200 acres en culture, $3,000.00.

Lot 63, 196 acres, 25 acres en culture, maison . . . $1,100.00

Lot 70, 230 acres en prairie et en bois . . . . . $ 1,200.00

Lot 72, 73 & 74, 865 acres . 7,500.00 dans le voisinage de la ferme des R. R. P. P. Trappistes, a un mille du village de St-Norbert, station de St-Norbert, &c.

Lot 85, 400 acres, 100 acres en culture, une maison a 2½ étages qui a coûté au dela de $6,000.00. La station de St-Norbert est sur ce lot, à 9 milles de Winnipeg $5,000.00

Lots 86 & 87, 318 acres, 50 acres en culture, maison, étable, &c. Price $3,000.00

Lot 93, maison, étable, &c., &c., 135 acres $1,500.00

Lots 97 & 98, 98 acres, maison, étable, 24 acres en culture $1,800.00

Lot 101, 114 acres, aucune amelioration. Price . . . $950.00

Lots 122, 123 & 124, 668 acres $4,000.00

Lot 149, 305 acres, 75 en culture, 2 maisons, étable, &c. . $ 3,800.00

Lot 158, 140 acres . . 1,100.00

Lot 160, 228 acres, plusieurs acres en culture a ¼ de mille du village $1,100.00

Lot 166, 250 acres, vis-a-vis le village de St-Norbert, 60 acres en culture, 1 maison, &c., &c. Price $2,300.00

Lots 167, 168 & 169, 551 acres, 100 acres en culture, maison, &c. $ 3,800.00

Lot 184, 122 acres . . . 750.00

Lot 185, 104 acres, maison, étable, &c., 20 acres en culture $ 550.00

Lot 186 . 104 acres . 600.00
" 191 . 107 " . 800.00
" 192 . 108 " . 800.00
" 205 . 83 " . 750.00
" 206 . 161 " . 1,050.00
" 207 . 69 " . 700.00
" 208 . 96 " . 850.00
" 216 . 132 " . 1,000.00
" 217 . 97 " . 750.00
" 230 . 153 " maison, &c. $ 1,200.00
" 331 . 158 " . 1,100.00
" 246 & 247 250 " . 1,500.00
" 249 & 250 314 " . 1,600.00
" 251 . 158 " . 800.00
" 252 . 144 " . 750.00

Ces derniers terrains sont dans le voisinage de la chapelle St-Adolphe, à 15 milles de Winnipeg.

Conditions de paiement, faciles. Titres parfaits.

JOSEPH LECOMTE,
366, RUE MAIN, WINNIPEG.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU NORD-OUEST.

Le Signal fait mention de M. Beausoleil, ou de M. Choquette, comme devant être nommé au poste de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

Puisque ça doit nous venir de l'Est, l'un ou l'autre de ces messieurs, serait très acceptable.

Ce n'est que juste, dans tous les cas, qu'on nommera un Canadien-Français à ce poste d'honneur.

CORRESPONDANCE.

ST-NORBERT, 16 fév., 1898.

Au Rédacteur de
L'ÉCHO DE MANITOBA,

MONSIEUR,

Je n'ai que le temps de vous écrire ces quelques lignes pour vous prévenir des démarches de certaines personnes qui se prétendent de vos amis.

Un certain personnage, se disant libéral (je tairai son nom pour aujourd'hui) est venu ici dimanche dernier et a cherché à induire plusieurs de nos bons amis à ne point s'abonner à L'ECHO, donnant pour raison que votre journal (qui est le nôtre) n'est pas celui qu'il était convenu de publier.

S. V. P., soyez sur vos gardes.
A la hâte.

UN VRAI LIBÉRAL.

ZOLA

TROUVE COUPABLE.

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que Zola a été condamné, hier, à un an de prison et trois mille francs d'amende.

L'hon. J. E. Robidoux représentera la confédération canadienne à l'exposition de Paris en 1900.

L'élection de M. J. H. Leduc, député de Nicolet, est contestée.

EN FRANCE

ECHOS DE L'AFFAIRE DREYFUS

Ce qu'en disent Rochefort et Cassagnac.

Le sentiment antisémite est trés prononcé en France. Parlant des émeutes sanglantes qui se sont produites à Alger, Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* :

' Si les colons français d'Algérie ont souffert là-bas de la rapacité juive, les Arabes sont à cette heure, bien près d'en mourir.

"Les caids, scheiks et marabouts, en compagnie desquels, après 1871, j'ai passé des mois à la citadelle d'Oléron, ne cessaient d'accuser les Youddis d'avoir, par leurs pratiques de vol et d'usure, provoqué l'insurrection qui a failli nous enlever l'Algérie tout entière.

"Souvent j'ai demandé à l'un deux:

"Si un nouveau mouvement éclatait chez toi, que ferais-tu ?"

"Et il me répondait invariablement :

"Nous commencerions par égorger tous les juifs."

"J'estime donc que les émeutes actuelles ne sont que le commencement d'une revanche qui peut-être ne se satisfera que par un massacre général. De sort que pour sauver leur Dreyfus, les youpins du Syndicat ont exposé à une tuerie probablement sans précédent leurs coreligionnaires algériens."

De son côté, M. Paul de Cassagnac écrit dans "l'Autorité" :

"J'ai horreur des exterminations et des boucheries humaines.

"Le jour où l'ou commencerait par tuer les Juifs serait la veille du jour où l'on en tuerait d'autres qui ne sont pas Juifs.

"Mais n'ont-ils pas été bien imprudents, bien aveugles, les Juifs de France, en ameutant à ce point l'opinion publique et en l'exaltant de telle façon qu'il suffirait à un gouvernement d'occasion de retirer, pendant cinq minutes, la main qui les couvre, pour que, suivant l'euphémisme féroce de Drumont la justice soit faite !"

Invasion au Klondyke.

Une dépêche de San Francisco annonce qu'une expédition de 5,000 Japonais, se prépare pour se rendre au Klondyke, le printemps prochain, pour exploiter les mines d'or. Une autre dépêche dit que 25,000 Américains de l'Ouest se préparent à aller tenter fortune au Klonkyke.

Melle Rinfret, sœur de madame Léonce Taschereau, de Québec, a été relevée de ses vœux, après trente ans de profession religieuse dans la communauté des dames de Jésus-Marie. On dit que Melle Rinfret est la sixième religieuse, de la même maison, qui a ainsi obtenu des autorités romaines, leur exat depuis quelques semaines.

Mgr Dontenville, évêque de la Colombie Britannique, a été l'objet d'une jolie démonstration de la part des prêtres et étudiants de l'Université d'Ottawa. On lui présenta une adresse en anglais et en français.

NOUVELLES LOCALES.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez G. R. Vendome, libraire, 290 Rue Main, Winnipeg.

. L'hon. C. J. Mickle, secrétaire-provincial, est dangereusement malade, à Birtle.

MM. D. Sinclair et J. Bos partent pour le Klondyke, vendredi prochain. Bon voyage.

Allez chez M. James Hall pour achats de planches, bois de corde, etc. Voir l'annonce dans nos colonnes.

La joûte de "hockey" lundi soir entre les Vitorias et les Winnipegs a eu pour résultat la défaite complète de ces derniers.—9 à 0.

Le préfet Fitzsimmons, du pénitencier de Stony Mountain, est à l'hôpital de St-Boniface. Il subira une opération prochainement.

On est prié de ne pas oublier l'assemblée du 26 courant, des membres de l'Association Libérale Française, à l'Albert Hall. Voir l'annonce.

M. le juge Prendergast siège à la cour d'Otterbourne, à la place de M. Prud'homme qui est retenu à son domicile par la maladie de Mme Prud'homme.

Gaston a un crâne qui ressemble à un œuf d'autruche.

—On est toujours à me répéter que je n'ai pas de cheveux ; je finis par en avoir par dessus la tête.

M. G. R. Vendôme est le seul agent autorisé à solliciter des annonces pour L'ECHO. Toute commande laissée à son magasin, 290, rue Main, recevra une prompte exécution.

Des informations ont été portées contre un trentaine d'hôteliers, pour infraction à la loi des licences. Ces actions ont été prises, à l'instance du comité de la loi de la "Dominion Alliance."

Le R. P. Hugonard a été élu délégué, pour représenter la congrégation des Oblats de la Province et du Nord-Ouest, à la réunion des membres de cet ordre religieux, qui se tiendra à Paris, dans quelques semaines.

Un cocher nègre se présente chez un dame.

—Je consens, lui dit celle-ci, à vous engager comme cocher à 50 francs par mois, nourri ; mais quant à vouloir que je vous blanchisse, ça dépasse mes moyens, mon garçon.

M. Glen Campbell, de Dauphin, se prépare à partir pour le Klondyke, dans quelques jours, avec un parti de 7 hommes. Il prendront la route d'Edmonton et feront l'exploration de la rivière Laird avant de se rendre au Klondyke. Glen mérite succès.

Dans Broadway :

—Est-ce que tu es content de ton dentiste ?

—Très content. C'est un véritable artiste. Les fausses dents sont de véritables bijoux.

—On ne s'aperçoit de rien ?

—C'est la nature prise sur le fait. Il y en a même une qui est si bien imitée, qu'elle me fait mal !

Dans le tramway.

Un passager entre et met dans la main du conducteur une pièce américaine de cinq centins.

Le conducteur.—Mais que vais-je faire de ça ? Je ne puis m'en servir.

Le passager.—Alors remettez-le à la compagnie.

D. Chartier, de St-Lazare, Fort Ellice, est en ville. Il est venu faire ses achats du printemps et dit que le commerce a été très bon cet hiver. Il a plus de 800 cordes de bois sur les bords de l'Assiniboine, qui seront descendues à Virden après le départ des glaces.

Nous avons eu la semaine dernière quatre représentations au théâtre de Winnipeg, données par la troupe Italienne Del Conte. C'était chose toute extraordinaire pour nos amateurs de musique, et ils ont été pleinement satisfaits. Plusieurs ont désiré comprendre l'italien, mais les gestes et le jeu étaient si parfaits que ceux qui ne comprenaient pas la langue des acteurs pouvaient cependant goûter la pièce jouée. Les dernières surtout, La Bohème et Manon Lescant, ont été très applaudies.

On mentionne plusieurs noms, comme successeurs de l'hon. M. Sutherland au sénat ; mais il nous semble qu'il serait plus rationnel d'attendre que la place soit vacante, avant de s'engager dans des spéculations. L'hon sénateur n'a pas encore résigné son siège et on nous assure qu'il n'a aucunement l'intention de le faire. Il y a donc encore du temps.

L'Union Metisse.

L'assemblée annuelle des membres de l'Union Métisse St-Joseph, a été convoquée, par le président, M Simon St-Germain, et le secrétaire, M. Charles Bousquet, pour mardi, 1er mars prochain, à 7 hrs p. m., à la résidence de M. Jos. St-Germain, père, à St-Norbert.

Noces d'Argent.

Notre ami, M. Pierre Lavallée, de St-François-Xavier, a célébré, lundi dernier, ses noces d'argent.

Cette occasion a donné lieu à la réunion, à sa résidence, de ses nombreux parents et amis qui lui ont présenté un magnifique service en argent.

Le soir on servit un somptueux dîner aux visiteurs, et la danse commença à 9 heures.

On s'amusa jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Nous souhaitons à M. et à Mme Lavallée d'atteindre leurs noces de diamant et naturellement d'être au nombre des invités.

AVIS!

L'ASSEMBLEE des membres de

l'Association Liberale Francaise

a été ajournée à

SAMEDI, LE 26 FEV.,

à l'ALBERT HALL, au-dessus de l'ancien magasin de M. Chabot.

VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE

WM. LAGIMODIERE, 1st Vice-Prés.

H. PACAUD, Sec.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des advantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur de bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000 ; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000 ; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières années ; les resultats n'en sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :

	1885.		1895.	
Blé	7,429,440	minots	41,776,038	minots
Avoine	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184	"	59,975,807	"

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots

La superficie enculture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :

En 1885	566,228	âcres
" 1895	1,722,773	"

Augmentation 1,156,525 acres

La Province a un système municipal, qui est simple économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement reduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les differents localités, avec des termes de paiement très faciles. Dès prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en-faisant la demande à—

THOS. GREENWAY,

Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MANITOBA

Ou à W. D. SCOTT,

Agent d'immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, TORONTO, ONT